



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 52642

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la situation des étudiants des lycées professionnels. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, cette année, le recrutement des lycées professionnels est inférieur à celui des années précédentes. La situation est identique dans le reste de la France. Cette désaffection pour les lycées professionnels est inquiétante, et soulève de nombreuses interrogations auxquelles il est urgent d'apporter des réponses, pour les étudiants, pour les familles, mais aussi pour le monde du travail. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs d'orientation à l'issue de ces formations professionnelles afin de mieux accompagner le jeune dans sa recherche d'emploi. Il est également essentiel de donner aux établissements professionnels les moyens d'offrir des formations plus en adéquation avec le marché de l'emploi. Certaines sont devenues obsolètes et ne correspondent plus aux réalités économiques. Enfin, le Gouvernement doit poursuivre ses efforts pour permettre une plus grande fluidité et créer des passerelles entre les différents enseignements dispensés par l'Etat : professionnel, universitaire, scolaire. Elle lui demande donc de lui faire part des mesures et des dispositifs mis en oeuvre par le Gouvernement pour enrayer la chute des effectifs dans les lycées professionnels, et des réflexions en cours qui permettront demain à l'enseignement professionnel d'être à nouveau attractif et compétitif.

Texte de la réponse

Les effectifs des lycées professionnels sont effectivement en baisse à la rentrée 2000, dans des proportions sensiblement plus importantes que ceux des lycées d'enseignement général et technologique. Cette désaffection inquiétante est le produit de plusieurs phénomènes : la chute démographique, une certaine reprise économique qui provoque des insertions professionnelles précoces, des effets de système propres aux dispositifs d'orientation et d'affectation à la sortie du collège, le défaut d'image des lycées professionnels, de lisibilité et de valorisation des formations qu'ils dispensent. Le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel considère qu'il est essentiel d'enrayer cette baisse des effectifs de l'enseignement professionnel si l'on souhaite répondre aux défis démocratiques et économiques à venir : limiter les sorties du système scolaire sans qualification et contribuer à la réussite scolaire de tous ; élever le niveau de formation et de qualification des jeunes ; améliorer les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes en les dotant d'une formation initiale de qualité, garante d'une professionnalisation durable ; relever le défi de la relance de l'emploi et accompagner les évolutions technologiques et organisationnelles du travail. Rendre attractif l'enseignement professionnel, c'est améliorer l'offre mais surtout proposer des parcours personnalisés et des modalités pédagogiques innovantes. A l'inverse, une adaptation de l'enseignement professionnel à la baisse constatée des inscriptions et des effectifs conduirait à un déphasage encore plus grand entre les besoins et le potentiel des jeunes qualifiés disponibles. On favoriserait, en outre, le développement de l'offre privée, marchande. Pour enrayer la baisse des effectifs, différents axes de travail ont été établis, sous-tendus par les principes suivants : proposer une offre de formation diversifiée permettant, à chaque étape, d'accéder à un deuxième niveau de qualification garant d'une professionnalisation durable ; viser, sans négliger l'offre de CAP, une orientation vers

le baccalauréat professionnel dont le BEP serait une étape ; assurer un accompagnement de la construction des parcours d'orientation scolaire et professionnelle qui ne sauraient être considérés comme achevés à l'entrée dans l'enseignement professionnel ; garantir un environnement pédagogique et éducatif de qualité pour les lycéens professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52642

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5988

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 987